Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-direction de la santé et de protection animales** **Bureau de la santé animale** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSPA/2015-755** **09/09/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Mise à disposition du tableau de suivi de réalisation de la prophylaxie porcine sous Sigal, et rappel des règles de maintien de qualification.

Destinataires d'exécution
DAAF DD(CS)PP DRAAF

Résumé : Cette instruction, qui complète la note de service N2015-267, informe de la mise à disposition d'un tableau de suivi de réalisation de la prophylaxie porcine (extraction des données de réalisation de la prophylaxie) sur le portail de l'information, précise des évolutions mises en œuvre depuis avril 2015 suite au retour de DDecPP sur le dispositif mis en place et rappelle les règles de maintien de qualification des élevages porcins dans le cadre de la réalisation de la prophylaxie porcine.

Textes de référence : Note de service DGAL/SDSPA/N2015-267 du 20 mars 2015 relative au passage de la prophylaxie porcine sous Sigal.
Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSPA/L2012-0741 du 27 septembre 2012 relative à la mise en place du flux entre BDPORC et SIGAL : mise à jour des sites porcins dans SIGAL à partir des

données issues de la déclaration d'activité et transmission d'information relatives aux limitations de mouvements et au FAF à BDPORC.

Référence interne : BSA/1507037

I- Mise à disposition du tableau d'extraction des données de réalisation de la prophylaxie porcine en vue du suivi de la réalisation de la campagne annuelle

Conformément à ce qui était indiqué dans l'instruction DGAL/N2015-267, cette instruction vous informe de la mise à disposition sur le portail de l'information du tableau d'extraction des données de réalisation de la prophylaxie porcine à l'adresse suivante : http://si-alimentation.national.agri/spip.php?rubrique138[1], à l'emplacement « Valorisation des données dans le domaine vétérinaire » / « Valorisation des données de Sigal », dans le paragraphe « Extraction de données de dossiers ». Cette extraction sera mise à jour le 1er lundi de chaque mois (la date d'extraction figure dans le nom de l'onglet du fichier). Le fichier issu de cette extraction comprend les interventions réalisées et un bilan relatif aux interventions prévisionnelles. Il permet ainsi le pilotage de la campagne de prophylaxie porcine.
Pour rappel, la campagne de prophylaxie porcine porte sur les années civiles et dure de janvier à fin octobre de chaque année, afin que les rattrapages de prophylaxie non réalisée puissent être réalisés au cours des mois de novembre et de décembre.

II- Rappel des règles de maintien de qualification dans le cadre de la réalisation de la prophylaxie annuelle

La prophylaxie porcine porte sur deux maladies : peste porcine classique (PPC) et maladie d'Aujeszky (MA). Si la France (et la grande majorité de l'Union européenne) est indemne de PPC dans la faune sauvage et chez les porcs domestiques, seuls certains territoires de l'Union européenne sont reconnus indemnes de MA. A ce titre, la France continentale et l'île de la Réunion sont reconnues indemnes de MA chez les porcs domestiques, la maladie étant présente dans la faune sauvage en France continentale.
Un suivi des ateliers porcins à risque d'introduction ou de diffusion est mis en œuvre afin de maintenir ces reconnaissances.
Dans ce cadre, un atelier porcin de l'étage de sélection-multiplication conservera sa qualification MA ou son statut par défaut indemne de PPC si l'ensemble des analyses réalisées au cours de la campagne annuelle de prophylaxie présente un résultat valide et si le nombre d'échantillon attendu est effectivement réalisé modulo une marge de tolérance de 15 à 20 % (soit 2 ou 3 prélèvements non réalisés sur 15 attendus).
De même, un atelier porcin plein air de l'étage de production conservera sa qualification MA si l'ensemble des analyses réalisées au cours de la campagne annuelle de prophylaxie présente un résultat valide et si le nombre d'échantillon attendu est effectivement réalisé modulo une marge de tolérance de 15 à 20 % (soit 2 ou 3 prélèvements non réalisés sur 15 attendus).
Si un résultat n'est pas valide ou si le nombre d'échantillon prélevé et analysé n'est pas satisfaisant, il conviendra alors d'en expertiser la cause sous peine de suspension de qualification pour raison sanitaire ou administrative. Si une suspension ou un retrait de qualification est mise en œuvre, il est important de mettre à jour l'autorisation « limitation de mouvements porcins » pour l'atelier en question.
Le schéma de l'annexe 1 reprend les différents cas possibles en fonction du type d'élevage, du nombre d'animaux prélevés comparé au nombre de prélèvements attendus et d'animaux présents. Pour rappel le descripteur NB_PC_REP_P est relatif au nombre de porcs reproducteurs présent sur l'atelier le jour des prélèvements, le descripteur NB_PC_CHAR_P est relatif au nombre de porcs charcutiers présent sur l'atelier le jour des prélèvements. Le schéma de l'annexe 1 peut apparaître complexe au premier abord. Il reprend l'ensemble des situations possibles et constitue ainsi un guide qui vous sera utile si vous rencontrez une situation atypique.

Il n'existe pas à ce jour de « moulinette » permettant de calculer automatiquement le statut d'un atelier sur la base des résultats saisis dans Sigal. Cet outil sera développé ultérieurement sur la base de ce qui est fait pour la filière bovine dans le cadre de la délégation de la réalisation de la prophylaxie porcine.

1 Si l'adresse donnée vous amène à une page codée, il convient alors d' « enregistrer la cible du lien sous » de façon à accéder à la page souhaitée.

Pour que l'outil mis à disposition soit le plus fonctionnel possible, il convient que l'ensemble des intervenants de la campagne de prophylaxie intègre l'importance de renseigner les descripteurs attendus, que ce soit le vétérinaire sanitaire au niveau du DAP (complétion du nombre de porcs charcutiers ou de reproducteurs présents et la nature du porc prélevé pour chaque prélèvement), ou le laboratoire lors de l'envoi du RAI après saisi des descripteurs renseignés dans le DAP par le vétérinaire sanitaire.

Il est possible que le paramétrage des laboratoires ne soit pas encore effectif pour l'ensemble du réseau de laboratoires agréés au jour de la publication de cette instruction. Dans l'attente de ce paramétrage qui ne devrait tarder, il est possible de manuellement saisir dans Sigal le nombre de positifs, de négatifs ou de douteux (résultats synthétiques) par type d'analyse (PPC sérologie, PPC virologie, MA sérologie) afin que la suivi de réalisation de la prophylaxie puisse être possible grâce à l'extraction mise à disposition.

Pour rappel, il convient que le laboratoire fournisse un résultat individuel dans tous les cas, également lors d'analyse de mélange (pool), de façon notamment à pouvoir collecter les descripteurs d'échantillon permettant le suivi de réalisation de la campagne.

Par ailleurs, un nouvel acte « Diagnostic différentiel en élevage pour les porcins » a été créé pour la filière porcine (sigle DIAGDIFPR, sigle utilisateur PR05_POLS_TECH_DIAGDIFPR). Il vous permettra de gérer les suites de la prophylaxie sous Sigal lors d'analyses non négatives notamment lorsqu'il y a nécessité de mettre en œuvre de nouveaux prélèvements.
Il est situé dans le programme SPR05 – Action sanitaire dans l'espèce porcine_ Opération de police sanitaire_ Sous dossier technique.

Les descripteurs suivants sont rattachés :
1/ descripteur d'intervention :

Liste des descripteurs intervention de Diagnostic différentiel en élevage pour les porcins (13 éléments)

Ordre Priorité	Sigle	Libellé
999	DIST	Distance parcourue (Km)
999	NB_PC_CHAR_P	Nombre de porcs charcutiers présents :
999	NB_PC_REP_P	Nombre de porcs reproducteurs présents :
999	MAS_NB_POS	Aujeszky Serologie : nombre echantillons positifs
999	MAS_NB_NEG	Aujeszky Serologie : nombre echantillons negatifs
999	MAS_NB_DTX	Aujeszky Serologie : nombre echantillons douteux
999	PPCS_NB_POS	PPC Serologie : nombre echantillons positifs
999	PPCS_NB_NEG	PPC Serologie : nombre echantillons negatifs
999	PPCS_NB_DTX	PPC Serologie : nombre echantillons douteux
999	PPCV_NB_POS	PPC Virologie : nombre echantillons positifs
999	PPCV_NB_NEG	PPC Virologie : nombre echantillons negatifs
999	PPCV_NB_DTX	PPC Virologie : nombre echantillons douteux
999	VEH_CFVEHIC	Catégorie fiscale du véhicule

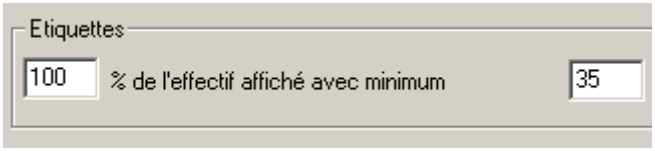
2/ descripteurs échantillon : Type de porc prélevé (TYP_PC_PRLV) ;
Ainsi que les fiches de plan suivantes :

- EAUJSVS (Elevage – Aujeszky – surveillance sérologique)
- EAUJSVL (Elevage – Aujeszky – surveillance virologique (lot))
- EPPCSVV (Elevage/Abattoir – PPC – Surveillance virologique (lot))
- GPPCSVS (Général – PPC – surveillance sérologique)

III- Précisions sur les documents d'accompagnement des prélèvements (DAP) et évolutions réalisées

Il vous est rappelé que le nombre d'étiquette imprimé dans le DAP peut être localement augmenté si nécessaire. Il convient à cet effet d'indiquer le nombre d'étiquette minimum souhaité lors de l'impression

du DAP.



Par ailleurs, les commentaires du DAP peuvent être localement adaptés pour indiquer la nécessité de réaliser une analyse SDRP en même temps que les analyses MA demandées.

Il est également à noter une évolution du DAP relatif à la prophylaxie en abattoir avec suppression du nombre d'échantillons prévisionnels au niveau de l'intervention modèle (IM). Comme indiqué précédemment, le nombre d'étiquette à imprimer est modulable à l'impression du DAP. Par ailleurs, l'IM relative aux analyses en abattoir a été modifiée avec mise à disposition de 2 IM de façon à dissocier les analyses virologiques des analyses sérologiques. L'annexe technique présente dans l'instruction N2015-267 a été mise à jour et est reprise en annexe 2 de cette instruction.

En matière d'attribution des laboratoires de réalisation des analyses, il est rappelé qu'il revient aux DDecPP de s'assurer que le laboratoire affecté est bien agréé. Lorsque 2 laboratoires agréés différents sont concernés pour un même atelier, il convient que la DDecPP affecte le laboratoire adapté pour chaque plan (soit 2 laboratoires différents). Automatiquement, 2 DAP seront créés pour le même EGET, et 2 DAI envoyées. Il convient que le vétérinaire réalise ensuite 2 prises de sang ou qu'un système soit trouvé localement pour que le 1er labo recevant le prélèvement sache à quel laboratoire envoyer le prélèvement pour l'autre analyse (cf organisation locale actuellement en œuvre).

IV- Rappel sur la mise à jour des données de déclaration d'activité des ateliers porcins dans le cadre du flux BDPORC-SIGAL

Si des données métiers vous apparaissent incohérentes ou que vous identifiez des mises à jour nécessaires au cours d'une visite sur les données métiers de la déclaration d'activité, il convient de rappeler à l'éleveur ses obligations en matière de mise à jour de déclaration d'activité et l'inviter à contacter directement le correspondant régional de la base de données d'identification porcine (BDPORC). En ce qui concerne les incohérences identifiées lors de votre visite, il convient que vous communiquiez l'ensemble des changements à apporter dans BDPORC au correspondant régional BDPORC ou directement à l'association BDPORC par téléphone : 02 99 65 36 04 ou par E-mail : administrateur@bdporc.fr pour que les modifications identifiées soient prises en compte et disponibles dans Sigal au plus vite.

Pour les sites en cessation d'activité toujours actifs dans BDPORC et Sigal, seul l'EDE peut faire le nécessaire pour mettre ces cites en cessation d'activité si le détenteur le lui demande ou si la DDecPP l'exige. Dès que la modification est réalisée dans la BDNI par l'EDE, alors la mise à jour est retranscrite informatiquement dans Sigal et BDPORC. Il convient donc, en cas de problèmes rencontrés sur des sites en cessation, que la DDecPP contacte l'EDE pour procéder à la mise en cessation des sites concernés.

Certains sites ont des données enregistrées dans BDPORC sans date de déclaration d'activité. Il s'agit de données antérieures à novembre 2010, transmises par la profession à BDPORC. Actuellement, le flux ne remonte que les données d'activité lorsqu'une date de déclaration d'activité est saisie. Dans ces cas, et lorsque l'éleveur ne renseigne pas sa déclaration d'activité (DA) initiale, malgré les sollicitations de la DDecPP, il convient que la DDecPP fournisse l'ensemble des données de la déclaration d'activité pour ces sites. Le correspondant régional saisira alors les données fournies avec une date de DA et comme auteur la DdecPP. Ces données seront ensuite récupérées dans Sigal via le flux.

Certains sites ont été enregistrés en type production et/ou type élevage « AUTRE » dans leur déclaration d'activité. Ces paramètres sont bloquant pour un passage dans le flux BDPORC/Sigal. Lorsque les commentaires associés et disponibles dans BDPORC permettent néanmoins de qualifier ces élevages, il

est attendu que les DA soient modifiées dans BDPORC pour ces sites en mettant un type de production = « hors animaux de rente » et en modifiant le type d'élevage correspondant. A partir du moment où la modification est réalisée, les données pourront remonter via le flux et Sigal être mis à jour. Il est prévu qu'une reprise automatique de ces sites soit mise en œuvre par BDPORC pour éviter la saisie manuelle de l'ensemble de ces ateliers par les correspondants régionaux. La date de cette reprise automatique n'est pas encore connue. Si vous rencontrez des problèmes majeurs sur ces types d'élevage, il peut être demandé une saisie manuelle prioritaire pour votre département en l'attente de cette reprise automatique. Pour ce faire, il convient de contacter le bureau de la santé animale : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr.

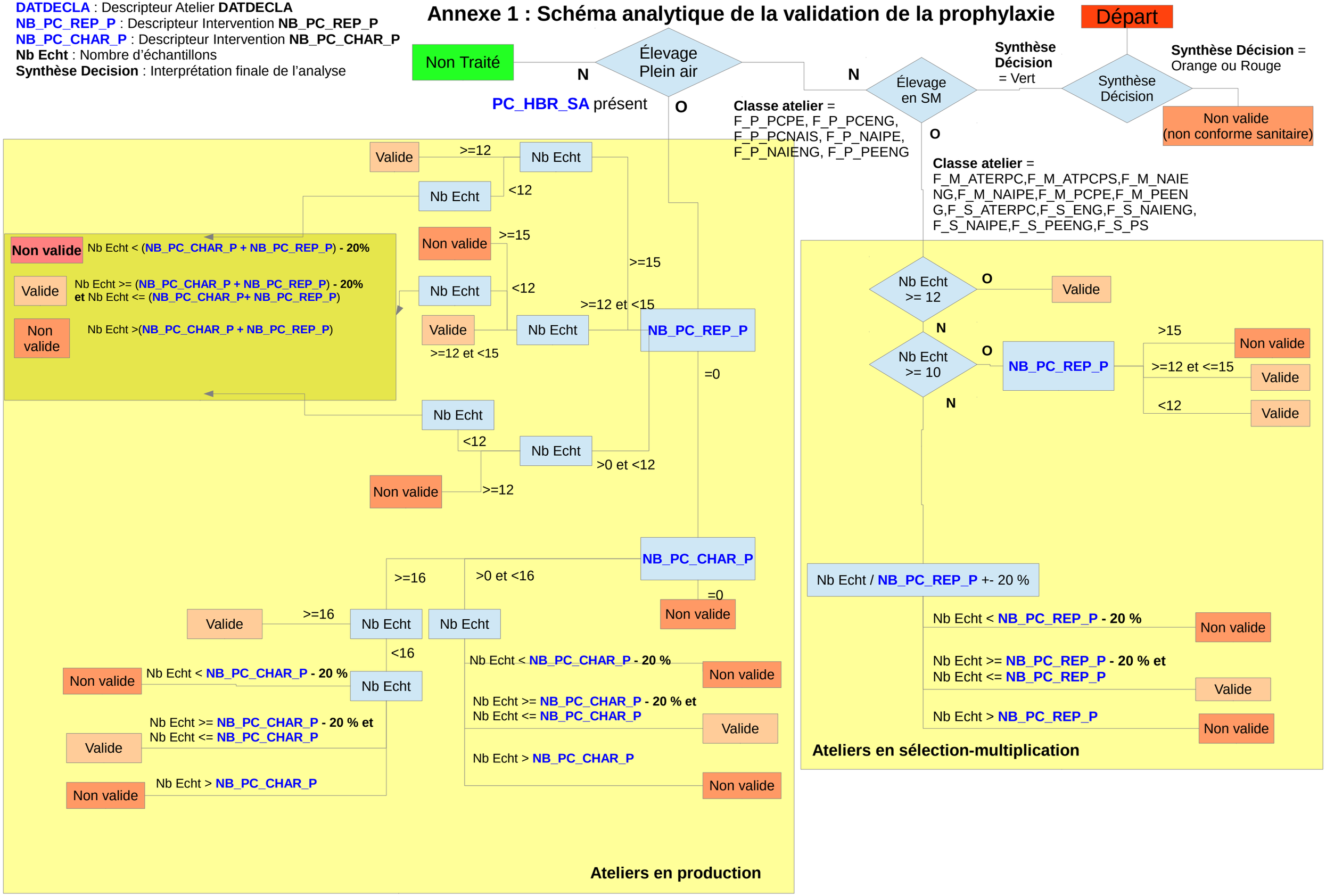
Le réseau des Cosir est à votre disposition pour vous apporter l'appui nécessaire à la bonne réalisation de cette mise en œuvre de la prophylaxie porcine sous Sigal.

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés liées à l'application de cette note.

Le Directeur Général de l'Alimentation
Patrick DEHAUMONT

PC_HBR_SA : Descripteur Atelier **PC_HBR_SA**
DATDECLA : Descripteur Atelier **DATDECLA**
NB_PC_REP_P : Descripteur Intervention **NB_PC_REP_P**
NB_PC_CHAR_P : Descripteur Intervention **NB_PC_CHAR_P**
Nb Echt : Nombre d'échantillons
Synthèse Decision : Interprétation finale de l'analyse

Annexe 1 : Schéma analytique de la validation de la prophylaxie



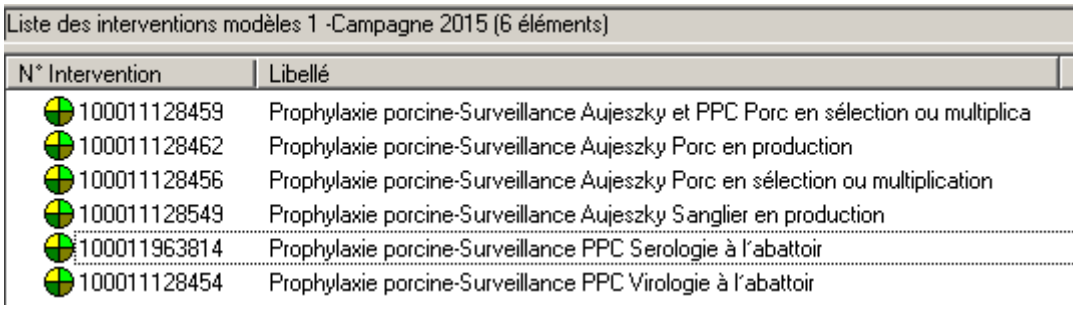
Annexe 2 : Campagne de prophylaxie porcine sous SIGAL

Table des matières

1-Les interventions modèles (IM).....1
2-Les filtres de sélection sur les ateliers.....2
2.1-Présentation des filtres.....2
2.2-Récupération des filtres.....4
3-Création des interventions filles.....5
3.1-Sélection des ateliers.....6
3.2-Génération des interventions filles.....9
3.3-Affectation du laboratoire de réalisation.....11
3.4-Impression des DAP.....12
3.5-Envoi des DAI.....13
Exploitation des interventions.....14

1- Les interventions modèles (IM)

Les interventions modèles ont été créées pour faciliter la création des interventions à générer par les services
Ces interventions intègrent un certain nombre de paramètres que sont les plans d'analyses, les descripteurs à renseigner et les matrices à prélever pour l'analyse.
Lors de la génération des interventions à partir des IM, l'ensemble des paramètres seront reportés sur les interventions à réaliser sur le terrain.

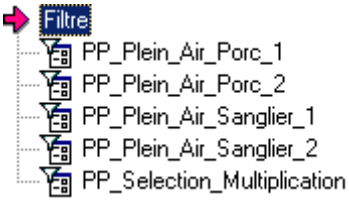


IM	Stade	Plans	Nb interventions/Atelier
100011128549	Sanglier - Production	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128462	Porc - Production	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128459	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS GPPCSVS	1 intervention / an
100011128456	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS	3 interventions / an
100011128454	Abattoir	EPPCSVS	
100011963814	Abattoir	GPPCSVS	

2- Les filtres de sélection sur les ateliers

2.1- Présentation des filtres

- 5 filtres ont été créés pour faciliter la recherche des ateliers à sélectionner



- « PP_Plein_Air_Porc_1 » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur **PC_HBR_SA** (Mode d'hébergement santé animale) est présent. La présence de ce descripteur sous-entend que cet atelier a forcément une date de déclaration d'activité renseignée
- « PP_Plein_Air_Porc_2 » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur **DATDECLA** (Date de déclaration d'activité) n'est pas présent (absence de déclaration d'activité). Par défaut, ces ateliers doivent être soumis au rythme de prophylaxie des élevages de production plein air, soit analyse relative à la maladie d'Aujeszky une fois par an
- « PP_Plein_Air_Sanglier_1 » est similaire au filtre « PP_Plein_Air_Porc_1» pour les élevages de sangliers
- « PP_Plein_Air_Sanglier_2 » est similaire au filtre « PP_Plein_Air_Porc_2» pour les élevages de sangliers
- « PP_Selection_Multiplication » filtre sur les ateliers de sélection / multiplication ouverts

Filtre	Critères de filtrage	Application IM
PP_Plein_Air_Porc_1	• Identifiant atelier égal à EGET_P • Présence du descripteur PC_HBR_SA • Classe atelier égal à F_HAR_AC,F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG • Date de fermeture est vide	100011128462
PP_Plein_Air_Porc_2	• Identifiant atelier égal à EGET_P • Descripteur DATDECLA non renseigné • Classe atelier égal à F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCBDNI,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG • Date de fermeture est vide	100011128462
PP_Plein_Air_Sanglier_1	• Identifiant atelier égal à EGET_P • Présence du descripteur PC_HBR_SA • Classe atelier égal à F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB • Date de fermeture est vide	100011128549
PP_Plein_Air_Sanglier_2	• Identifiant atelier égal à EGET_P • Descripteur DATDECLA non renseigné • Classe atelier égal à F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB • Date de fermeture est vide	100011128549









PP_Selection_Multiplication	• Identifiant atelier égal à EGET_P • Classe atelier égal à F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_M_NAIENG,F_M_NAIPE,F_M_PCPE,F_M_PEENG,F_S_ATERPC,F_S_ENG,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE,F_S_PEENG,F_S_PS • Date de fermeture est vide	100011128459 100011128456



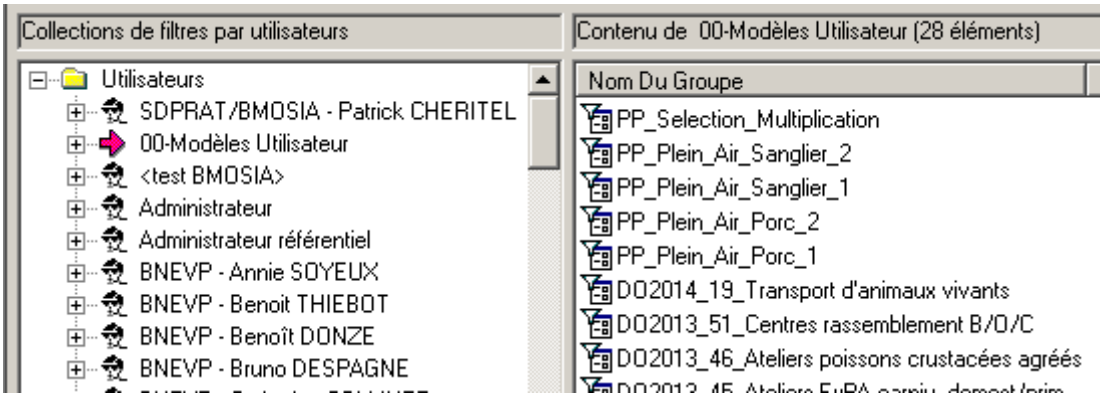
2.2- Récupération des filtres

Ces filtres doivent être récupérés dans votre profil de la manière suivante :

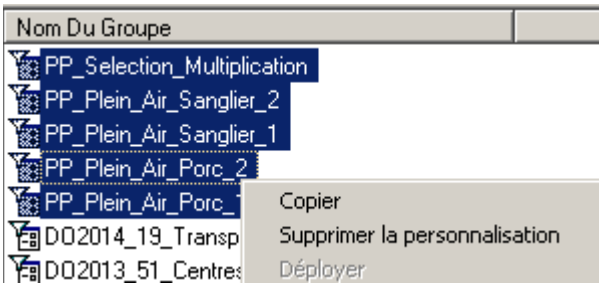
- aller dans le module « Gestion des établissements » - Onglet « PAR ATELIER »
- poser un filtre sur « Atelier »



- aller dans l'onglet « Atelier (Gen) »
- cliquer sur le bouton « Collection »
- aller dans l'onglet « Collection de filtres par utilisateurs »
- cliquer sur le dossier « 00_Modèles utilisateur »
- dans la fenêtre de droite, le liste des modèles apparaît



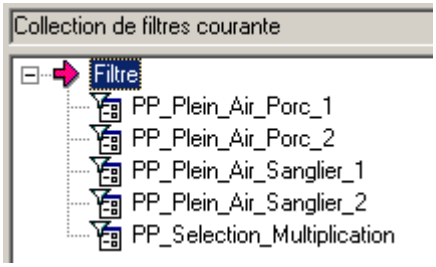
- sélectionner les filtres modèles en les copiant



- sélectionner votre dossier modèle et coller les filtres copiés



- Les filtres récupérés apparaissent maintenant dans l'onglet « Collection de filtres courante ». Ils pourront être rapatriés à partir de ce dossier dans la phase de sélection des ateliers.



3- Création des interventions filles

La création des interventions filles se fait en 2 étapes :

- la 1ère étape consiste à sélectionner l'ensemble des ateliers concernés
- la 2ième étape consiste à générer un nombre d'interventions filles par atelier sélectionné

Les critères de génération des interventions filles à partir des IM sont les suivants

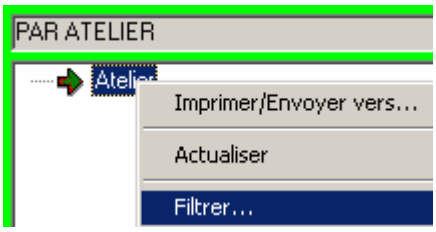
IM	Libelle du plan prévisonnel	Règles de sélection des ateliers
100011128549	Surveillance Aujeszky Sanglier en production	• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_1 » puis sélection ateliers • Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_2 » puis sélection ateliers • Générer 1 intervention par atelier
100011128462	Surveillance Aujeszky Porc en production	• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_1 » puis sélection ateliers

		• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_2 » puis sélection ateliers • Générer 1 intervention par atelier
100011128459	Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplication	• Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers • Générer 1 intervention par atelier
100011128456	Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication	• Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers • Générer 3 interventions par atelier
100011128454	Surveillance PPC Virologie à l'abattoir	
100011963814	Surveillance PPC Sérologie à l'abattoir	

3.1- Sélection des ateliers

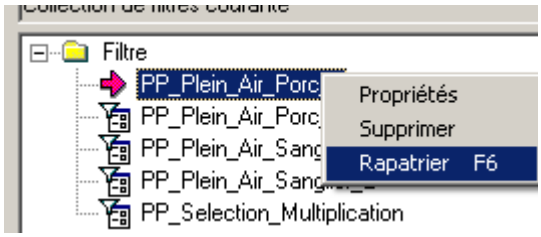
- Module « Gestion des établissements »
- Onglet « Par atelier » 

- Sélectionner l'option « Filtrer « à partir du clic droit

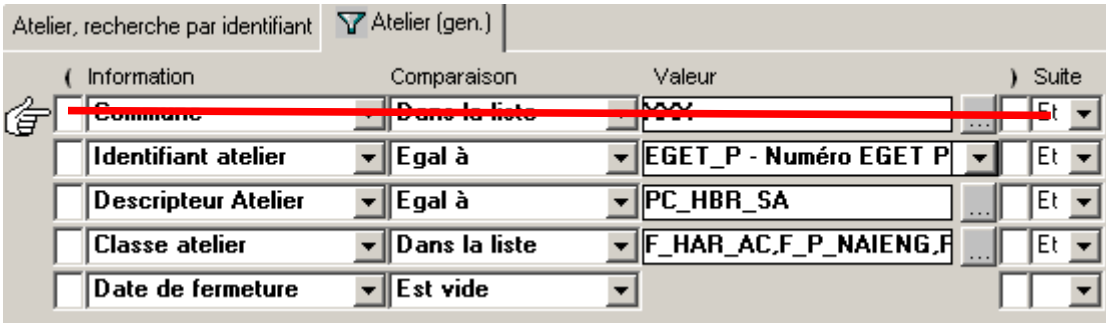


- Cliquer sur l'onglet 

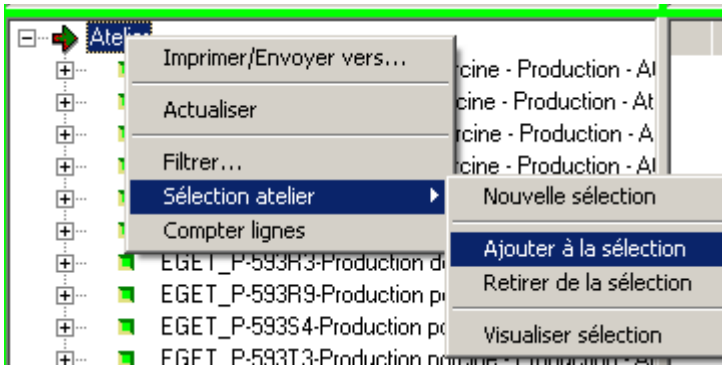
- Vous pouvez rechercher, à partir du bouton « Collection », les filtres qui ont été théoriquement déposés dans le dossier « 00-Modèles Utilisateur » ou rapatrier dans votre dossier des modèles.



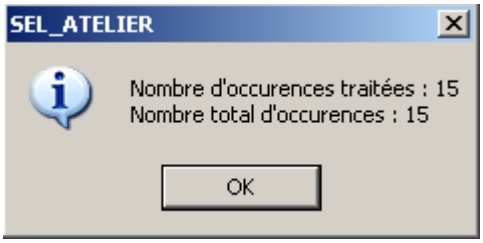
- En l'absence de la présence de ces modèles, vous pouvez les créer vous-même en se référant au chapitre 2
- Paramétrer le filtre et penser à ne pas conserver la ligne liée à la commune. Il suffit de se placer sur cette ligne et par un clic droit, choisir « Supprimer ligne »

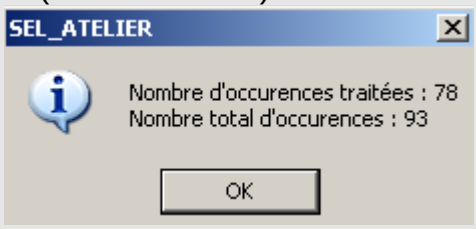


- Appliquer le filtre en cliquant sur « OK »
- La liste des ateliers répondant aux critères s'affiche
- Sélectionner ces ateliers à partir de l'option contextuelle « Sélection atelier » puis « Ajouter à la sélection »



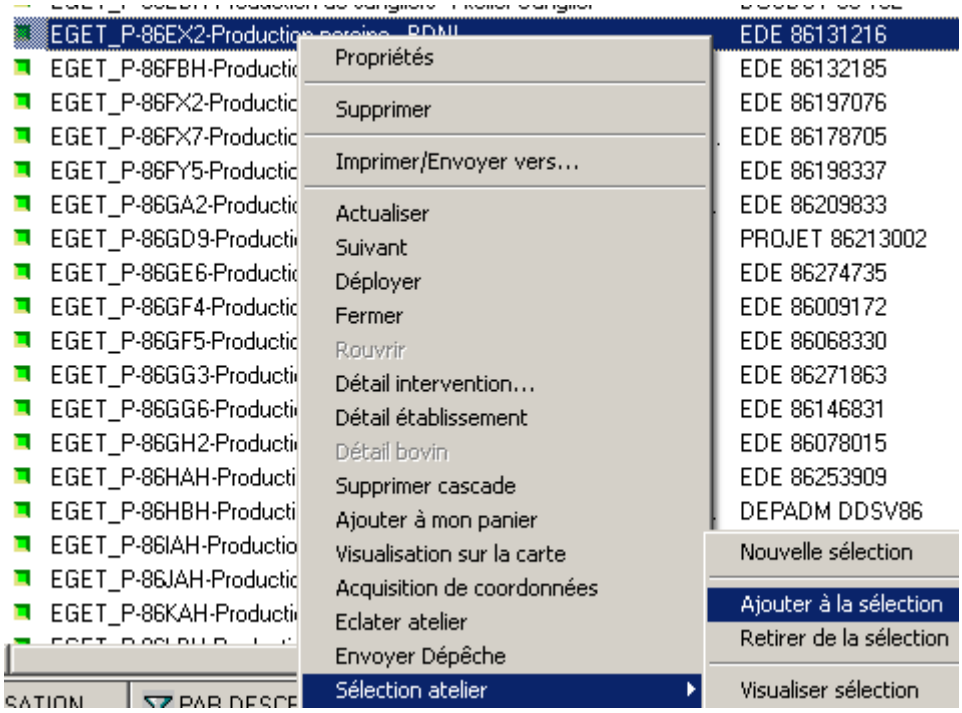
- Un message vous informe du nombre d'ateliers placés dans la sélection



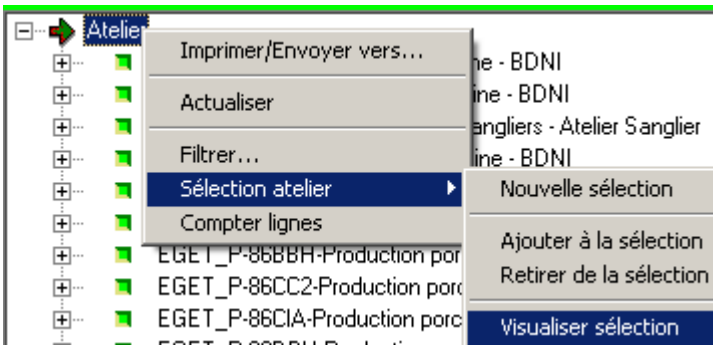
	Dans le cas des interventions modèles liées à la production plein-air, on applique le filtre 1 et on mémorise les ateliers sélectionnés, puis on applique le filtre 2 pour compléter la première sélection afin de mémoriser l'ensemble des ateliers Le message vous informe de cet état : Nombre d'occurrences traitées (filtre 2) et Nombre total occurrences (filtre 1 + filtre 2) 

- En fonction de la fiabilité des données de BDPORC et des données terrain, il peut être nécessaire de mettre à jour cette sélection :
- soit en ajoutant des ateliers

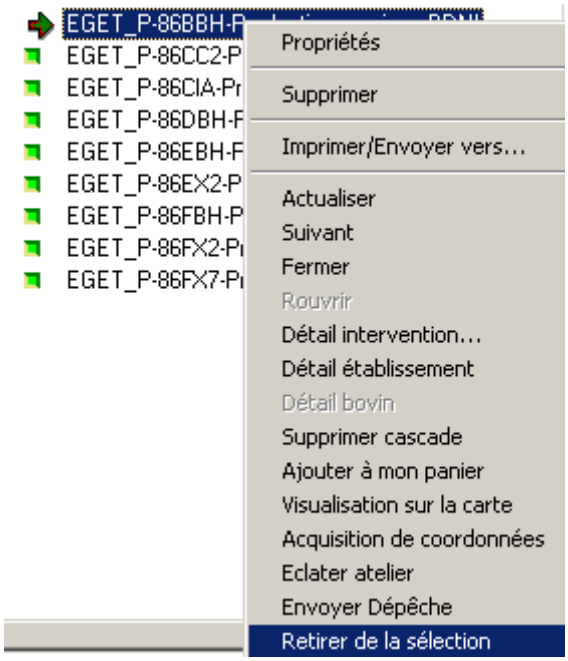
- rechercher le ou les ateliers à rajouter
- les rajouter par le menu contextuel « Sélection Atelier »→ « Ajouter à la sélection »



- Soit en retirant les ateliers de la sélection effectuée
  - Visualiser le contenu de la sélection à partir du menu contextuel « Sélection Atelier »→ « Visualiser sélection »



  - Cliquer sur l'onglet « Sélection Atelier »
  - Sélectionner le ou les ateliers à retirer et les supprimer de la sélection à partir du menu contextuel « Retirer de la sélection »

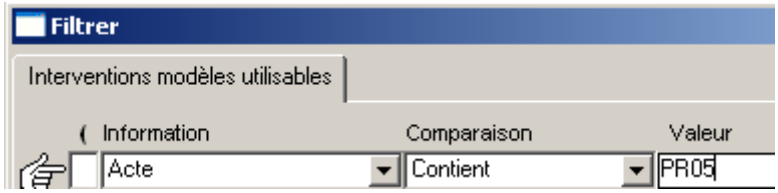


3.2- Génération des interventions filles

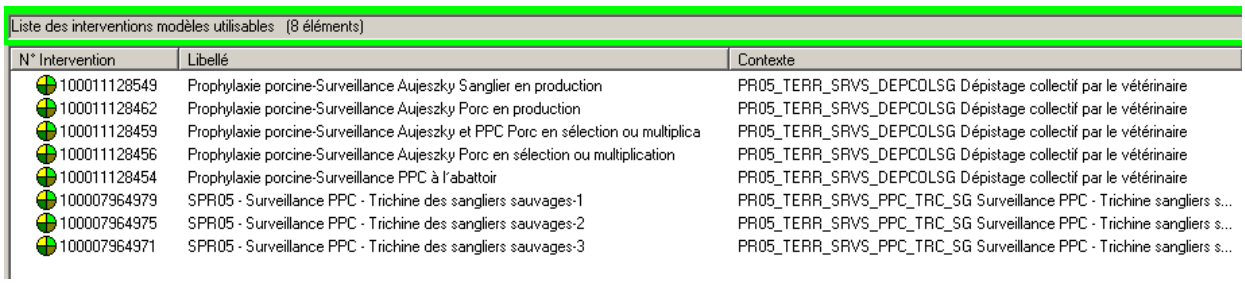
- Cette génération se fait à partir de l'intervention modèle :
  - sur les ateliers sélectionnés précédemment
  - en précisant le nombre d'interventions à créer sur chaque atelier (1 ou 3 selon l'IM)

- Module « Plans prévisionnels » 
- Onglet « Interventions modèles » 

- Sélectionner « Intervention modèle utilisable » et par un clic droit « Filtrer »
- Préciser le critères de filtrage

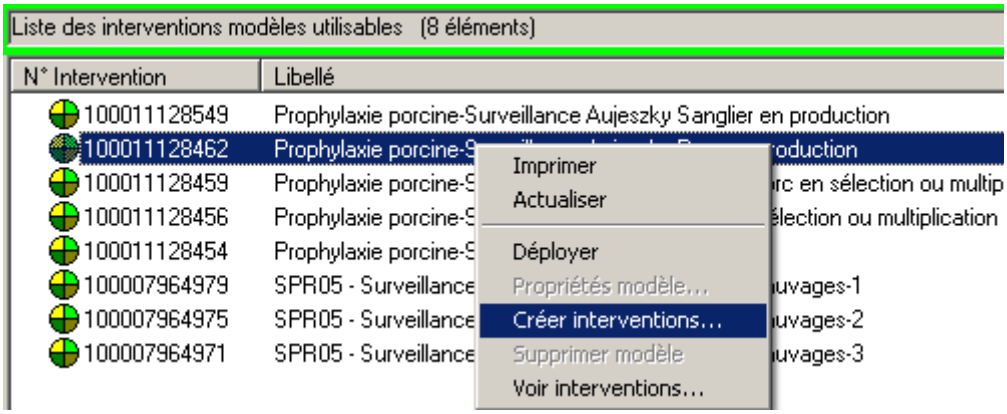


- Les IM liées à l'acte commençant par **PR05** apparaissent



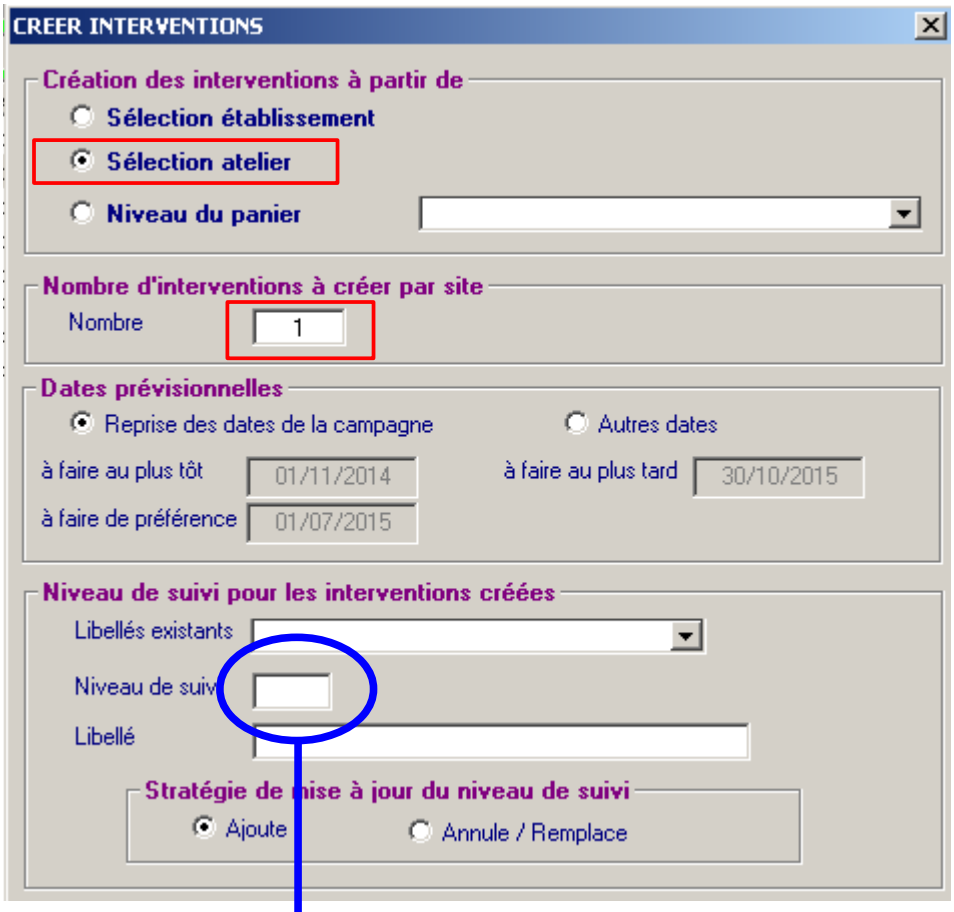
- Sélectionner le modèle souhaité et par un clic droit choisir « Créer des

interventions »



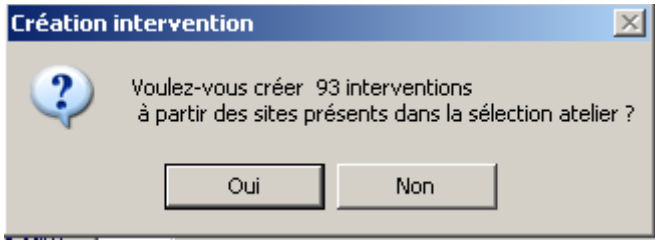
- Cocher « Sélection atelier » et préciser le nombre d'interventions filles à créer sur chaque atelier

⚠	Pour les interventions filles (Porc – Sélection/Multiplication) générés à partir de l'IM **100011128456** , le nombre d'interventions par atelier est **3**



⚠	Il y possibilité de préciser un **Niveau de suivi** pour faciliter la recherche des interventions filles créés

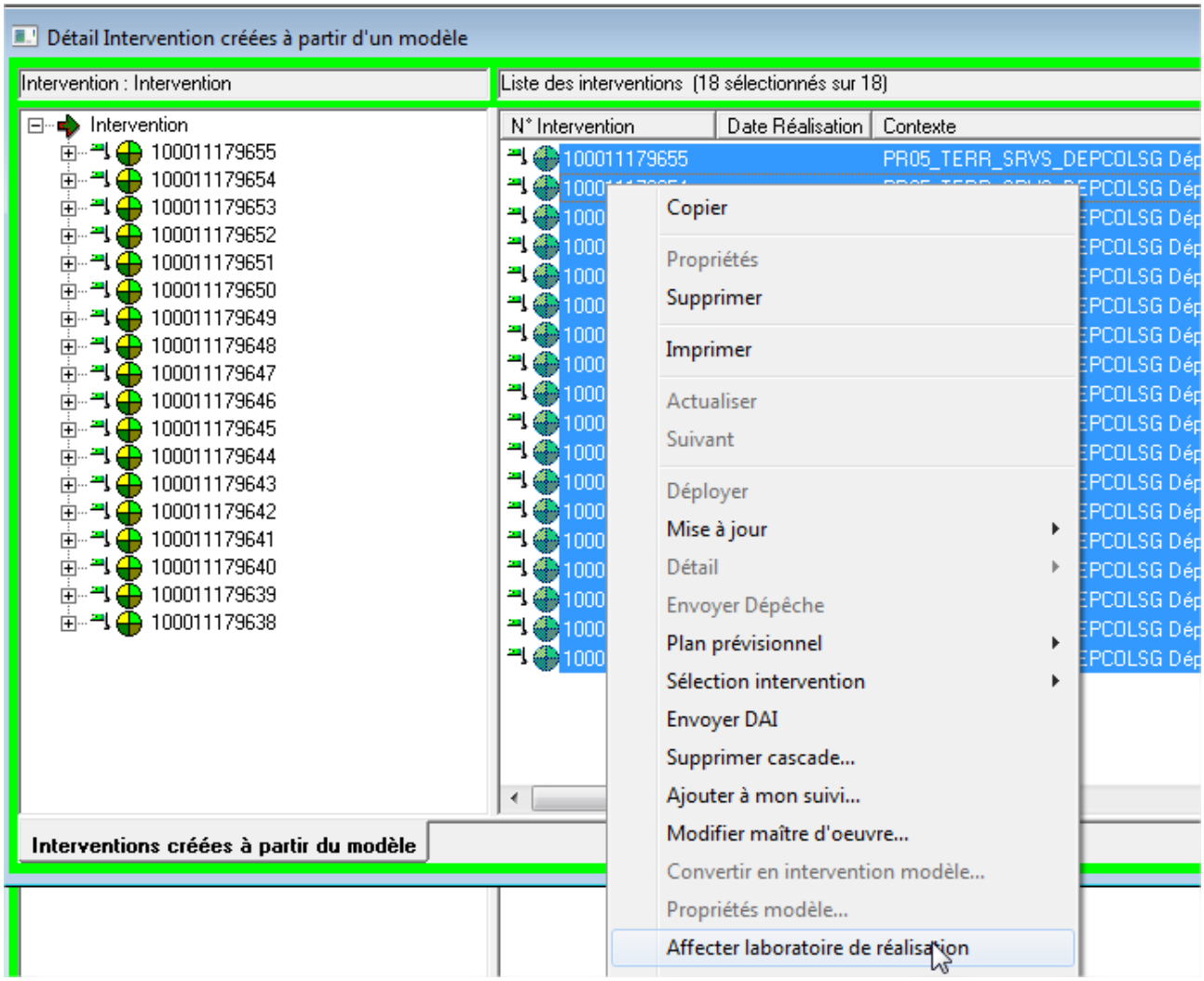
- Confirmer la création des interventions filles



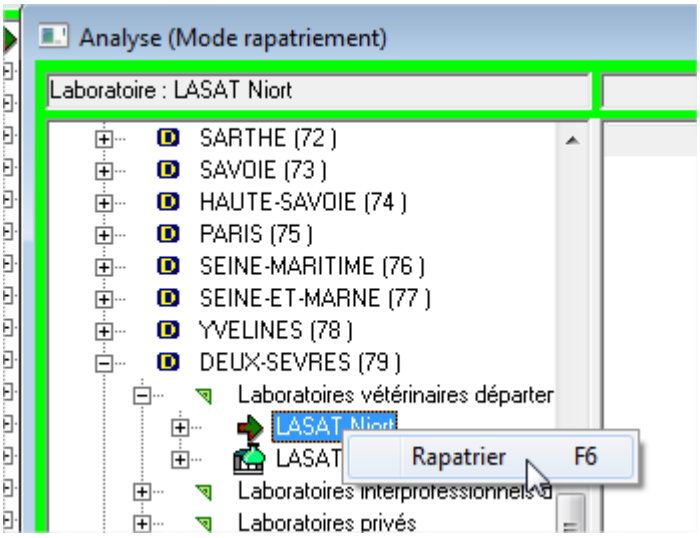
3.3- Affectation du laboratoire de réalisation

Quand les interventions créées s'affichent dans la fenêtre externe :

- Sélectionner les interventions et par le menu contextuel, sélectionner « Affecter laboratoire de réalisation »



- Cliquer sur l'onglet « Autre laboratoire par département »
- Rechercher le laboratoire et le rapatrier



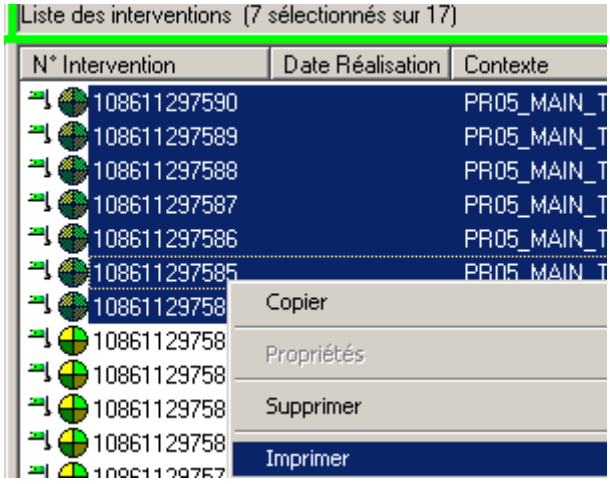
⚠	NE PAS OUBLIER CETTE ETAPE L'affection du laboratoire est plus complexe si elle n'est pas faite à ce moment

3.4- Impression des DAP

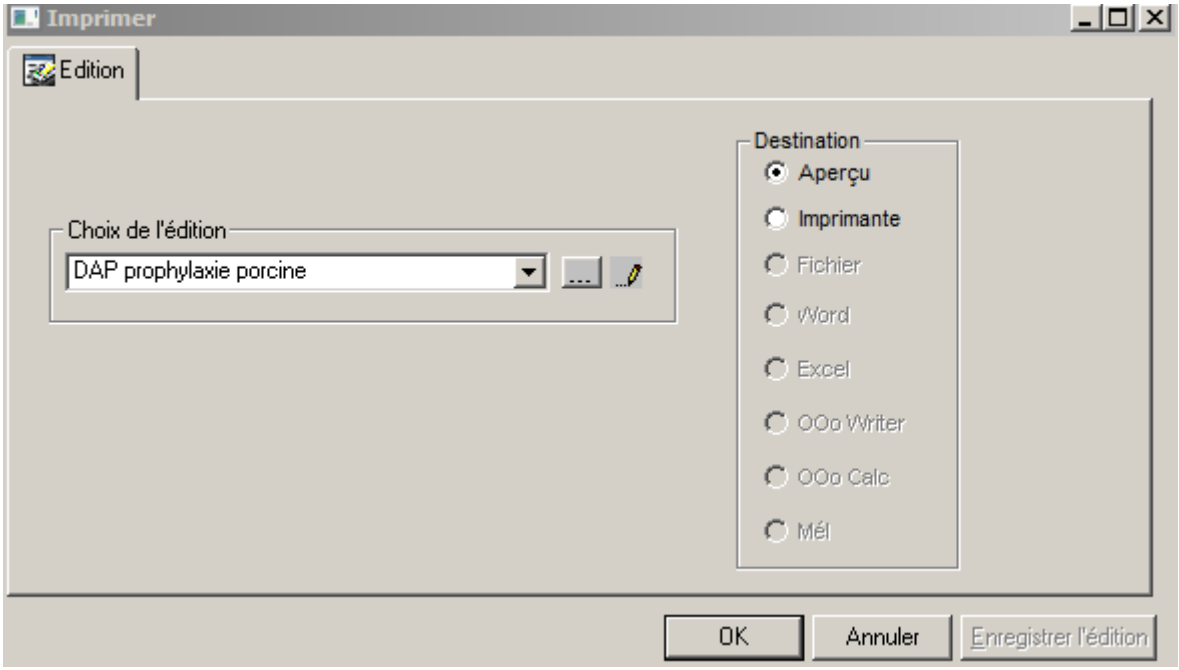
DAP : **D**ocument d'**A**ccompagnement des **P**rélèvements

Ces documents accompagnement les échantillons qui seront envoyés aux laboratoires pour être analysés.
L'impression des DAP peut se faire en masse en sélectionner plusieurs interventions, notamment en utilisant le n° de suivi mis sut le lot d'interventions filles générées précédemment.

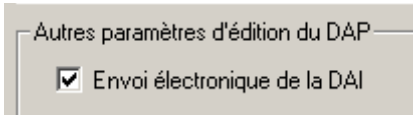
- Sélectionner les interventions et choisir « Imprimer » à partir du clic droit



- Dans la liste des modèles proposés, choisir le DAP lié à la prophylaxie porcine



- Dans les paramètres d'impression, vous pouvez décider ou non d'envoyer la DAI associée au DAP, sous réserve que :
  - le laboratoire de réalisation ait été affecté
  - vous ayez confirmez l'impression des DAP

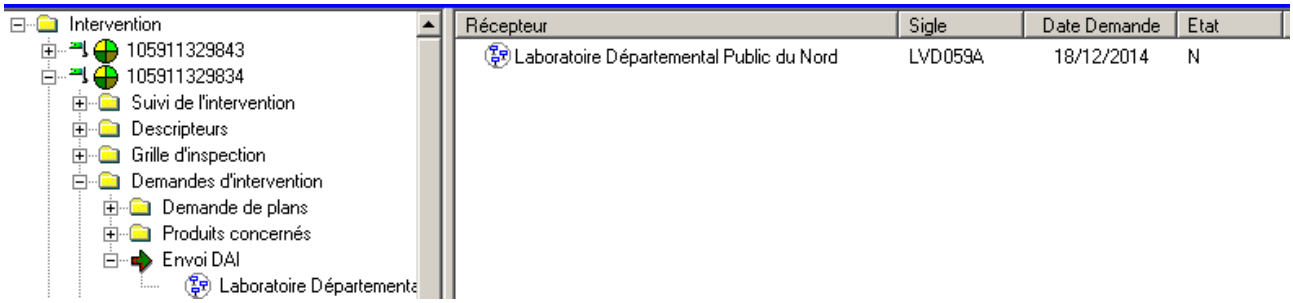


- Cliquer sur le bouton « Imprimer »

3.5- Envoi des DAI

DAI : **D**emande d'**A**nalyse **I**nformatisée

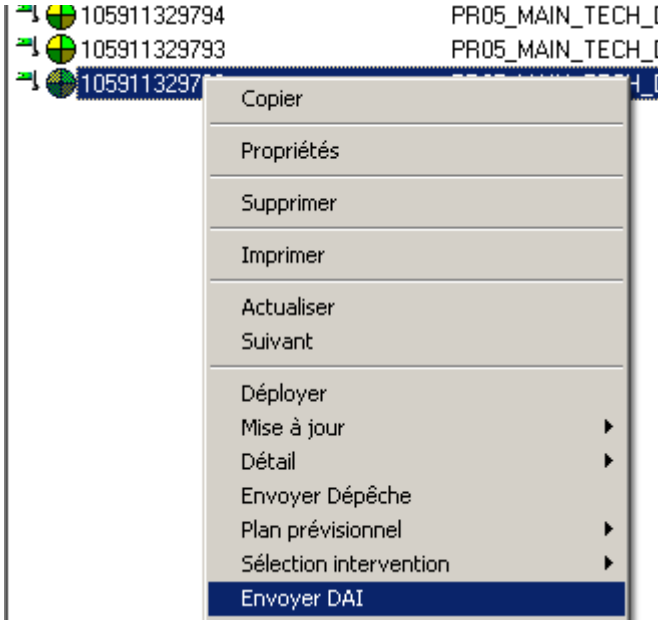
Suite à l'impression des DAP, l'envoi des DAI a été normalement réalisé. Ce point peut être vérifié en déployant l'intervention et en contrôlant la colonne « Date Demande »



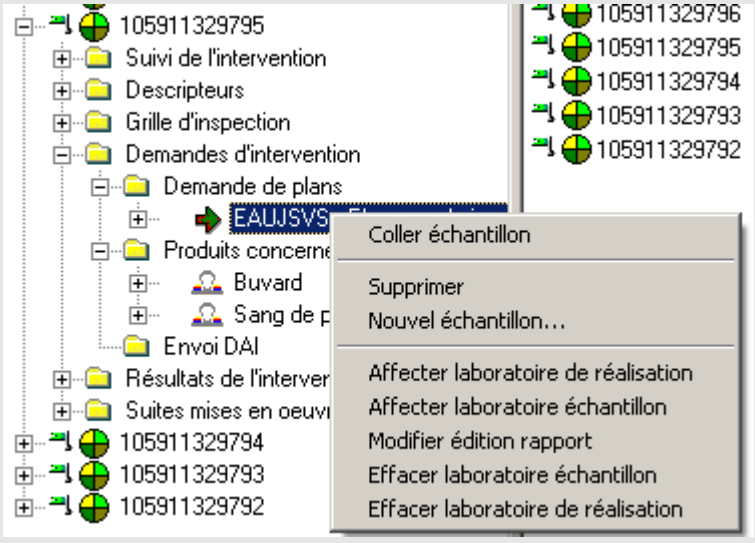
Si la DAI n'a pas été envoyé et que vous souhaitez l'envoyer :

- sélectionner les interventions pour lesquelles vous souhaitez envoyer une DAI et à

partir d'un clic droit choisir « Envoyer DAI »



- Confirmer l'envoi de la DAI

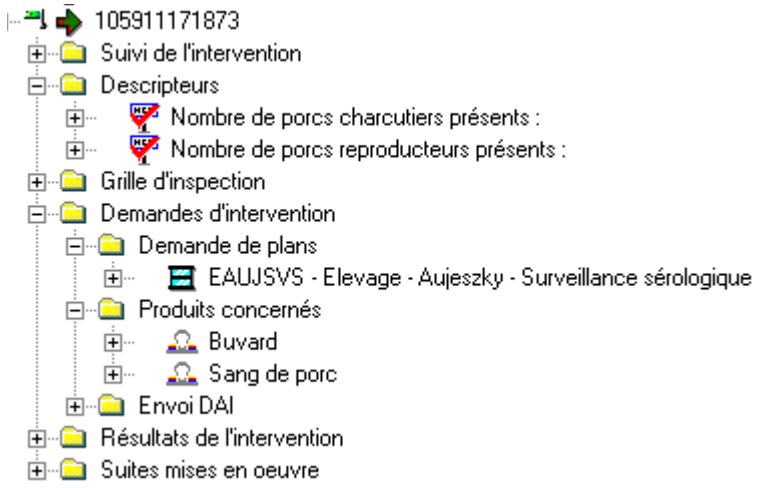
	Attention il faut s'assurer d'avoir affecter un laboratoire de réalisation • déployer l'intervention • au niveau du ou des plans d'analyse choisir « Affecter laboratoire de réalisation » • suivre la procédure de rapatriement du laboratoire indiquée au chapitre 3.3 • il faudra affecter le même laboratoire pour l'ensemble des plans d'analyses de l'intervention 

- **Exploitation des interventions**

Vous pourrez retrouver les interventions filles à partir du module « Gestion des interventions terrain » en appliquant un filtre

Sur l'intervention vous trouverez différentes informations :

- celles issues de l'intervention modèle (descripteurs d'intervention, plan d'analyse, produits à prélever)



- celles issues de l'atelier sélectionné, du plan prévisionnel, ..
- celles qui seront à compléter (ressource, date de réalisation, ...)

